

Quotient Familial	Saint Jeoire en Faucigny Bogève			Les Carroz d'Arâches Les Gets Verchaix/Samoëns Morillon/Samoëns			Les Houches/Chamonix/Saint Gervais Morzine/Avoriaz		
	6 – 9 ans			10 – 13 ans			14 – 17 ans		
	Tarif 1 Subvention séjour enfants déduite*	Tarif 2 Subvention séjour enfants non déduite*	Tarif 3 Subvention séjour enfants non déduite*	Tarif 1 Subvention séjour enfants déduite*	Tarif 2 Subvention séjour enfant non déduite*	Tarif 3 Subvention séjour enfants non déduite*	Tarif 1 Subvention séjour enfants déduite*	Tarif 2 Subvention séjour enfants non déduite*	Tarif 3 Subvention séjour enfants non déduite*
Moins de 600 €	184 €	244 €	294 €	233 €	293 €	343 €	281 €	331 €	381 €
De 600 à 750 €	258 €	318 €	368 €	293 €	353 €	403 €	328 €	378 €	428 €
De 751 à 900 €	333 €	393 €	443 €	375 €	435 €	485 €	417 €	467 €	517 €
De 901 à 1 050 €	401 €	451 €	501 €	437 €	487 €	537 €	473 €	503 €	553 €
De 1 051 à 1 206 €	446 €	471 €	521 €	480 €	505 €	555 €	513 €	528 €	578 €
De 1 207 à 1 350 €	501 €	516 €	566 €	523 €	538 €	588 €	545 €	560 €	610 €
Plus de 1 350 €	523 €	538 €	588 €	546 €	561 €	611 €	569 €	584 €	634 €
Petits Enfants	588 €			611 €			634 €		
Extérieurs	603 €			673 €			709 €		

TOUS LES TRANSPORTS INCLUS (train et autocar) ET TARIFS GARANTIS

L'intégralité du montant du séjour devra être impérativement réglée 30 jours avant le départ de l'enfant ou du jeune (toutes les formules de chèques devront avoir été adressées au siège du CGCV). Si cette disposition financière n'est pas satisfaite, les mineurs ne seront pas accueillis au sein de leur séjour de vacances.

● ***Tarif 1 : Personnels du MEDDTL** en fonction au MEDDTL (Administration Centrale, Services Territoriaux, Organismes Scientifiques et Techniques, Ecoles et Centres de Formation), au Ministère de la Ville, dans les Directions Départementales Interministérielles (DDCS/DDCSPP/DDT/DDTM) et dans les Etablissements Publics Associés suivants : ANAH ; IFSTTAR (ex LCPC).

La subvention pour séjours d'enfants est déjà déduite des tarifs susvisés.

● ***Tarif 2 : Personnels exerçant leur activité dans une entité ou un service conventionné avec le CGCV : Établissements Publics Associés suivants :** AAMP - ADEME ; Agence de l'Eau Artois – Picardie ; CSTB ; ENIM ; EPAD ; Grand Port Maritime de Rouen/Le Havre ; IGN ; Parcs nationaux ; VNF ; DDCS/DDCSPP (autres personnels) ; MGET ; **Administrations de l'Etat - conventions SRIAS** des régions Auvergne, Centre, Haute Normandie, Ile de France, Languedoc Roussillon, Lorraine ; **Conseil Général** de Saône et Loire et de Savoie.

Personnels conventionnés ne bénéficiant pas de la subvention pour séjours d'enfants versée par le MEDDTL. Néanmoins, ces agents peuvent recevoir individuellement, et suivant leur quotient familial ou leur indice nouveau majoré, une subvention pour séjours d'enfants de leur établissement, administration ou collectivité (cette aide viendra diminuer le montant du séjour – à demander auprès du bureau personnel/salaires/action sociale).

● ***Tarif 3 : Personnels affectés dans les Etablissements Publics Associés du MEDDTL** (sans convention avec le CGCV), au Ministère de la Ville, au Ministère du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales, au Ministère de la Culture et de la Communication, Agents transférés dans les collectivités territoriales (ex agents Equipement) et personnels en fonction dans d'autres Administrations de l'Etat (sans convention SRIAS) et diverses positions administratives.

Personnels ne bénéficiant pas de la subvention pour séjours d'enfants versée par le MEDDTL. Néanmoins, ces agents peuvent recevoir individuellement, et suivant leur quotient familial ou leur indice nouveau majoré, une subvention pour séjours d'enfants de leur établissement, administration ou collectivité (cette aide viendra diminuer le montant du séjour – à demander auprès du bureau personnel/salaires/action sociale).

Voir tableau des directions, services, établissements, collectivités bénéficiaires des séjours CGCV

encore + d'infos sur
 www.cgcv.org